

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et de
la cohésion des territoires

Direction de l'action européenne et internationale

**Avenant du 06 décembre 2022
à la convention de délégation de gestion du 15 décembre 2021 relative à l'expérimentation d'un
centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministé-
riel auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la mi-
nistre de la transition énergétique (Direction de l'action européenne et internationale)**

NOR : TREK2236918X

(Texte non paru au journal officiel)

Entre la Direction de l'action européenne et internationale, représentée par son directeur Frances-
co Gaeta, désigné sous le terme de "délégrant", d'une part,

et

**Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministre de la transi-
tion écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique**, re-
présenté par M. Arnaud Phélep, contrôleur budgétaire et comptable ministériel, désigné sous le terme
de "délégataire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion est modifiée conformément
aux articles 2 à 4 du présent avenant.

Article 2

Dans l'intitulé, les mots « à l'expérimentation d'un » sont remplacés par « au ».

Article 3

Les quatre premiers alinéas du préambule sont remplacés par les dispositions suivantes :

« La présente convention est conclue en application :

« - du décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les ser-
vices de l'État ;

« - du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique, notamment son article 86-1 ; »

Article 4

Le premier alinéa de l'article 7 est remplacé par les dispositions suivantes :

« La présente convention est reconduite tacitement d'année en année. »

Article 5

Le présent avenant prend effet le 1^{er} janvier 2023 et fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires .

Fait le 06 décembre 2022

Le délégant

Le Directeur de l'Action européenne et internationale

Francesco GAETA

Le délégataire

Le service de contrôle budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique

Le contrôleur budgétaire et comptable ministériel

Arnaud PHÉLEP